



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/7/2
20 septembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Septième réunion

Montréal, 12-16 novembre 2001

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS: GROUPES SPECIAUX D'EXPERTS TECHNIQUES

*Rapport d'étape sur l'état et les travaux des groupes spéciaux d'experts techniques
créés par la Conférence des Parties à sa cinquième réunion et l'Organe Subsidiaire
chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques à sa sixième
réunion*

Note du Secrétaire exécutif

Résumé Analytique

La présente note présente un compte-rendu sur l'état d'avancement des travaux des quatre groupes spéciaux d'experts techniques créés par la Conférence des Parties lors de sa cinquième réunion, en l'occurrence les groupes d'experts sur:

- (a) Les zones marines et côtières protégées;
- (b) La mariculture;
- (c) La diversité biologique des forêts;
- (d) Les terres sèches et sub-humides;

et le groupe d'experts établi par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) lors de sa sixième réunion, en l'occurrence le groupe d'experts sur la diversité biologique et les changements climatiques.

* UNEP/CBD/SBSTTA/7/1.

/...

La première réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les *Zones Marines et Côtieres Protégées* aura lieu en octobre 2001, à Leigh, Nouvelle-Zélande. Le Groupe spécial d'experts techniques sur la Mariculture prévoit de se réunir en juillet 2002.

Les travaux du Groupe Spécial d'experts techniques sur la *Diversité Biologique des Forêts* ont été achevés. Le Groupe a tenu deux réunions, la première à Montréal en novembre 2000 et la seconde à Edimbourg, Royaume Uni, en avril 2001. Le Groupe d'experts a achevé ses travaux ; les résultats de ces derniers se trouvent au document UNEP/CBD/SBSTTA/7/6, sur l'examen de l'état et de l'évolution de, et les menaces qui pèsent sur, la diversité biologique des forêts ainsi que dans les matrices émanant du Groupe d'experts, utilisées pour définir les options et les actions prioritaires pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts.

Le Groupe spécial d'experts techniques sur les *Terres sèches et sub-humides* prévoit de se réunir durant le premier semestre de l'année 2002. Cette réunion sera financée par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour les activités supplémentaires approuvées (*BE Trust Fund*). Un groupe de liaison s'est réuni à Bonn, Allemagne, du 30 avril au 2 mai 2001, en préparation de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques.

Le Groupe Spécial d'experts techniques sur la *Diversité Biologique et les Changements Climatiques* doit tenir deux réunions, probablement en novembre 2001 en Finlande et au premier semestre de 2002. Cette réunion sera financée par le Fonds *BE Trust Fund*. Les nominations sont ouvertes et la sélection du groupe est prévue pour septembre 2001.

Action proposée

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait :

- (a) Prendre note du rapport d'étape du Secrétaire exécutif sur l'état et les travaux des groupes spéciaux d'experts techniques.
- (b) Exprimer son soutien aux efforts du Secrétaire exécutif visant à trouver les contributions volontaires supplémentaires et nécessaires pour permettre au groupe de mener ses travaux à leur terme.

SOMMAIRE

<i>Chapitre.....</i>	<i>Page</i>
Résumé Analytique	1
Action proposée	2
I. INTRODUCTION	4
II. RAPPORT D'ÉTAPE.....	4
A. Groupe Spécial d'experts techniques sur les zones marines et côtières protégées	4
B. Groupe Spécial d'experts techniques sur la mariculture	5
C. Groupe Spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts.....	6
D. Groupe Spécial d'experts techniques sur les terres sèches et sub-humides.....	7
E. Groupe Spécial d'experts techniques sur les changements climatiques et la biodiversité	7
<u>Annexe I:</u> Ordre du jour provisoire de la première réunion du Groupe Spécial d'experts techniques sur les Zones Marines et Côtières Protégées.....	9
<u>Annexe II:</u> Ordre du jour provisoire de la première réunion du groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques	10

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa cinquième réunion, la Conférence des Parties avait décidé de créer des groupes spéciaux d'experts techniques dans les domaines des zones marines et côtières protégées et de la mariculture (décision V/3, paragraphe 15); la diversité biologique des forêts (décision V/4, paragraphe 4); et la diversité biologique des terres sèches et sub-humides (décision V/23, paragraphe 7). Le mandat des groupes d'experts sur la biodiversité marine et côtière est décrit à l'annexe II de la recommandation V/14 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) (avec l'ajout de "l'identification des meilleures pratiques" pour le groupe sur la mariculture), alors que la mission des groupes sur la diversité biologique des forêts et des terres sèches et sub-humides est décrite à l'annexe à la décision V/4 et au paragraphe 7 de la décision V/23, respectivement.

2. Lors de sa sixième réunion, le SBSTTA a mis en place, conformément à son *modus operandi*, un Groupe Spécial d'experts techniques chargé de procéder à une évaluation pilote en vue de préparer un avis scientifique visant à intégrer les questions de la biodiversité dans la mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et son Protocole de Kyoto (recommandation VI/7). Le mandat du groupe d'experts est joint à cette recommandation.

3. Le Secrétaire exécutif a préparé la présente note pour informer l'Organe subsidiaire sur le statut de ces groupes d'experts et de leurs activités.

II. RAPPORT D'ÉTAPE

A. *Groupe Spécial d'experts techniques sur les zones marines et côtières protégées*

4. La première réunion du Groupe d'experts sur les zones marines et côtières protégées aura lieu à Leigh, Nouvelle-Zélande, du 22 au 26 octobre 2001, avec le soutien financier des Gouvernements de la Nouvelle-Zélande, des Etats Unis d'Amérique et de la Commission Mondiale sur les Zones Protégées (WPCA) de l'UICN.

5. Comme annoncé au mandat approuvé par la Conférence des Parties lors de sa cinquième réunion, le groupe d'experts examinera et débattra l'étude documentaire préparée par le Secrétaire exécutif, dans le cadre de l'activité (c) de l'objectif opérationnel 3.1 du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière (décision IV/5, annexe); il identifiera la recherche pilote et les projets de contrôle visant à apprécier la valeur et les effets des zones marines et côtières protégées ou des zones gérées de manière analogue sur l'utilisation durable des ressources vivantes marines et côtières; il identifiera les liens entre les zones marines protégées et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière; et préparera des recommandations sur les types de recherche à entreprendre pour comprendre les effets des zones marines et côtières protégées ou fermées sur la taille de la population et sa dynamique.

6. L'étude documentaire résume l'information disponible concernant la valeur et les effets des zones marines et côtières protégées sur la diversité biologique marine et côtière, et aborde les critères de sélection des zones marines et côtières protégées, en tenant compte de l'information présentée précédemment au document UNEP/CBD/COP/5/INF/8 et à la lumière de la liste indicative des catégories énumérées à l'annexe I de la Convention. Les sources d'information incluent diverses organisations partenaires à l'échelle régionale et internationale, les rapports nationaux soumis sous la Convention ainsi que la documentation scientifique existante.

7. Durant sa première réunion, le groupe d'experts identifiera les questions clés qui nécessitent davantage de travail, ainsi que les lacunes dans l'information, et arrêtera son programme de travail pour la

période intersessions, y compris la rédaction d'un rapport de fond. Le travail intersessions sera réalisé par voie électronique. L'ordre du jour provisoire de la réunion est joint comme annexe I à la présente note. La seconde réunion s'emploiera à finaliser le travail du groupe, dont le rapport de fond, et fournir des directives pour le programme de travail futur de la Convention dans les zones marines et côtières protégées. La seconde réunion du groupe d'experts devrait avoir lieu en mars 2002. Les Etats Unis d'Amérique se sont engagés à couvrir les frais de voyage des experts des pays en développement participant à la seconde réunion. La recherche de financements supplémentaires est en cours.

8. Le Secrétaire exécutif a adressé, en novembre 2000, une correspondance à tous les correspondants nationaux et aux organisations compétentes les invitant à désigner des experts. Conformément au *modus operandi* du SBSTTA (décision IV/16, annexe I), le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau de l'Organe Subsidaire, a examiné les nominations faites par les correspondants nationaux. Des experts de Croatie, Lituanie, Chili, Guyane, St. Lucie, Brésil, Allemagne, Royaume Uni, Australie, Nouvelle-Zélande, Suède, Etats-Unis d'Amérique, Seychelles, Afrique du Sud, Cameroun, Kenya, Maroc, Indonésie, Philippines et des Îles Salomon ont été invités à participer au groupe d'experts. A l'heure de la rédaction du présent document, la composition du groupe d'experts est toujours en cours de finalisation.

9. Un groupe d'experts élargi est envisagé. Il sera invité à apporter sa contribution, par un réseau de discussion électronique, sur le travail du groupe d'experts techniques.

10. En outre, le Secrétaire exécutif a invité les organisations suivantes à prendre part à la réunion en qualité d'observateurs: l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), le Programme Homme et Biosphère, la Convention de l'UNESCO relative à la Protection du Patrimoine Culturel et Naturel Mondial, la Convention sur les Zones Humides d'Importance Internationale particulièrement comme Habitats des Oiseaux d'Eau (Convention Ramsar), l'UICN-Union Internationale pour la Conservation de la Nature, la Commission Mondiale des Aires Protégées (WCPA), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS), certains programmes des Mers Régionales du PNUE.

B. Groupe Spécial d'experts techniques sur la Mariculture

11. La première réunion du Groupe Spécial d'experts techniques sur la Mariculture est fixée provisoirement à Rome du 1^{er} au 5 juillet 2002. La réunion sera organisée en collaboration avec la FAO. Cette réunion est à la recherche de son financement.

12. Le Secrétaire exécutif prépare une note documentaire pour la réunion, dans l'esprit de l'objectif opérationnel de l'élément 4 (mariculture) du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière. La note présentera les informations, données, documentation et bibliographie pertinentes pour l'objectif opérationnel et des meilleures pratiques d'une mariculture durable, y compris l'utilisation d'espèces locales lorsque cela est nécessaire. La note documentaire comprendra, également, une évaluation de l'état actuel des connaissances scientifiques et technologiques sur les effets de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.

13. Le Secrétaire exécutif lancera le processus de sélection des experts dans la seconde moitié de l'an 2001. Un rapport d'étape sur le travail du groupe sera soumis à l'Organe Subsidaire à l'occasion de sa huitième réunion, dans le cadre de l'examen de son programme de travail marin et côtier.

C. Groupe Spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts

La première réunion

14. La première réunion du Groupe Spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts a été tenue à Montréal, dans les locaux du Secrétariat, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2000, avec le soutien financier du Gouvernement canadien. Le rapport de cette réunion a été présenté à l'Organe Subsitaire lors de sa sixième réunion et que l'on trouvera au document UNEP/CBD/SBSTTA/6/2.

15. Durant la période intersessions, le groupe d'experts a recueilli des informations supplémentaires pour son document de base, notamment sur l'état des écosystèmes forestiers et leur fonctionnement, ainsi que sur les valeurs des biens et services de la forêt. Le Secrétariat de la Convention a demandé à un certain nombre d'experts de prendre part à l'évaluation collégiale du document de base, a posté ce document sur le site internet de la Convention et invité la communauté scientifique, *in extenso*, à l'enrichir par ses remarques et observations. La liste des experts invités à participer à l'évaluation collégiale se trouve sur le site: http://www.biodiv.org/doc/notifications/ntf_2001-04-05-for-en.asp. Le processus d'évaluation collégiale a été achevé en mai 2001.

16. Pendant sa période intersessions (de décembre 2000 à avril 2001), le Groupe a également poursuivi les discussions sur les options de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, dans le cadre de sa préparation à la seconde réunion.

La seconde réunion

17. La seconde réunion du groupe d'experts a été tenue à Edimbourg, Royaume Uni, du 23 au 27 avril 2001, avec le soutien financier du Gouvernement du Royaume Uni. Des experts des pays suivants avaient participé à la réunion: Brésil, Canada, Cuba, Chili, Estonie, Ghana, Inde, Japon, Malaisie, Mali, Mexique, Mozambique, Pologne, Fédération de Russie et Royaume Uni. Un expert de la Commission Européenne y a également participé. En outre, des observateurs représentant les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes étaient présents à la réunion: FAO, PNUE, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), l'Organisation Internationale du Bois d'Oeuvre Tropical (ITTO), le *Centre for International Forestry Research* (CIFOR); l'UICN-Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), Greenpeace, les réseaux des populations indigènes (Organisation des Peuples Indigènes du Surinam). Etaient également présents à la réunion M. Jan Plesnik, Président du SBSTTA, un facilitateur financé par le Gouvernement du Royaume Uni, un représentant de l'*Overseas Development Institute* du Royaume Uni et un représentant du Gouvernement néerlandais.

18. Pendant la réunion, le Groupe avait abordé deux questions de fond: (a) l'évaluation de l'état et de l'évolution de, et les menaces qui pèsent sur, la diversité biologique des forêts; et (b) les options pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts. Une journée a été consacrée au point (a) et trois journées au point (b). Une visite d'une journée sur le terrain a été organisée par le Gouvernement hôte afin de présenter aux membres du Groupe les sites représentatifs des nouvelles approches en foresterie au Royaume Uni, ainsi que des aires de forêts naturelles.

19. Concernant "l'évaluation de l'état et l'évolution de, et les menaces qui pèsent sur, la diversité biologique des forêts", le Groupe a examiné le document de base, comprenant cinq chapitres, et qui avait été préparé à sa première réunion avant d'être modifié pendant la période intersessions. Le Groupe a identifié les lacunes d'informations et a décidé comment finaliser le document de base, y compris l'insertion des observations faites par les auteurs de l'examen.

20. Quant aux "options pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts", le Groupe a étudié cette question en s'organisant en trois groupes de travail: l'évaluation et le contrôle; la conservation et l'utilisation durable; et l'environnement institutionnel et socio-économique favorable. Lors de la discussion des options, le Groupe a pris en considération la proposition de programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les Forêts (UNFF) et sa proposition de plan d'action, ainsi que les propositions d'action émanant du Groupe Intergouvernemental sur les Forêts (IPF)/Forum Intergouvernemental sur les Forêts (IFF).

21. Les travaux de cette réunion ont permis de dégager trois documents:

(a) Le rapport du Groupe Spécial d'experts techniques (UNEP/CBD/SBSTTA/7/6) qui résume l'étude de l'état et l'évolution de, et des menaces qui pèsent sur, la diversité biologique des forêts, une série d'activités prioritaires sur l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts, l'identification de technologies de pointe et des savoir-faire relatifs à l'évaluation, la planification, l'appréciation, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts; et un avis sur les voies et moyens devant favoriser le développement et le transfert de ces technologies;

(b) L'état et l'évolution de, et les menaces qui pèsent sur, la diversité biologique des forêts qui se penche sur les problématiques suivantes: état de la diversité biologique des forêts; fonctionnement des écosystèmes forestiers et les biens et services qui en découlent; les grandes menaces sur la diversité biologique des forêts; et l'évolution de la diversité biologique des forêts;

(c) Les matrices utilisées, pour définir les options et actions prioritaires pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts : elles comprennent une gamme d'activités dans le domaine de l'évaluation et du contrôle, la conservation et l'utilisation durable, ainsi qu'un environnement institutionnel favorable. Les matrices contiennent une série de buts, d'objectifs et d'activités couvrant ces trois domaines.

22. Les documents visés aux paragraphes 20 (b) et (c) ci-dessus seront disponibles comme documents d'information lors de la septième réunion du SBSTTA.

D. Groupe Spécial d'experts techniques sur les terres sèches et sub-humides

23. Le Groupe Spécial d'experts techniques sur les terres sèches et sub-humides prévoit de se réunir pendant le premier semestre de l'année 2002 avec le soutien financier de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires pour les activités supplémentaires approuvées (*BE Trust Fund*). Les Secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (UNCCD/CNULCD) et de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec le FEM, ont tenu une réunion de groupe de liaison en préparation à la réunion du Groupe Spécial d'experts techniques sur les Terres sèches et sub-humides. La réunion du groupe de liaison a eu lieu à Bonn, Allemagne, du 31 avril au 2 mai 2001, avec le soutien financier du Gouvernement norvégien accordé au Secrétariat de la CNULCD. La réunion a identifié les domaines prioritaires et les éventuels projets en rapport où les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et de la CNULCD peuvent être mises en œuvre d'une façon intégrée. Par ailleurs, la réunion a finalisé un programme de travail conjoint entre les Secrétariats des deux Conventions, en tenant compte des priorités identifiées.

E. Groupe Spécial d'experts techniques sur les Changements Climatiques et la Biodiversité

24. Le Groupe Spécial d'experts techniques tiendra sa première réunion à Helsinki, Finlande, qui est programmée provisoirement du 26 au 30 novembre 2001 avec le soutien financier du Fonds *BE Trust*

Fund et sa seconde réunion durant le premier semestre de l'année 2002. Ce calendrier permettra au Groupe de bâtir, sur les précédents travaux pertinents du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur les évolutions du climat (IPCC). Le rapport de ce Groupe sera finalisé avant la date de la huitième réunion du SBSTTA. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure à l'annexe III de la présente note. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site de la Convention : www.biodiv.org/cross-cutting/climate.

25. Les correspondants nationaux ont été invités à nommer des experts pour participer au Groupe Spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques. En vertu d'un arrangement avec les secrétariats respectifs, des copies de la notification ont été adressées aux correspondants du Groupe IPCC et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC/CNUCC). En septembre 2001, le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau du SBSTTA, sélectionnera quinze experts, en tenant compte de l'équilibre régional, de l'éventail d'expertise en matière de diversité biologique et des liens de cette dernière avec les changements climatiques. Traduisant les souhaits de la Conférence des Parties et du SBSTTA, des efforts seront déployés afin d'inclure, dans le Groupe, des experts qui ont participé aux processus de la CNUCC et/ou du PICC. En outre, les organisations internationales compétentes seront invitées à fournir des experts qui participeront au titre d'observateurs.

26. Un document de base est en voie de préparation par le Secrétaire exécutif visant à assister le groupe d'experts dans ses travaux. En outre, en réponse à l'invitation du SBSTTA, un document technique sur la diversité biologique et les changements climatiques est en phase de préparation par le PICC, comme convenu à la Septième Session Plénière, tenue à Nairobi du 4 au 6 avril 2001.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE SPECIAL
D'EXPERTS TECHNIQUES SUR LES ZONES MARINES ET COTIERES PROTEGEES**

Leigh, Nouvelle-Zélande, 22 - 26 octobre 2001

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation:
 - 2.1. Election du bureau;
 - 2.2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de fond:
 - 3.1 Examen de l'état des zones marines et côtières protégées
 - 3.2. Examen et discussion de :
 - (a) La valeur et les effets des zones marines et côtières protégées et de la biodiversité côtière;
 - (b) Les critères de sélection des zones marines et côtières protégées;
 - 3.3 Identification des liens existant entre les zones marines protégées et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière;
 - 3.4. Identification des lacunes dans les connaissances, et compréhension de la valeur et des effets des zones marines et côtières protégées sur l'utilisation durable des ressources marines et côtières vivantes et sur la taille et la dynamique des populations ainsi que l'identification des efforts déployés en vue de combler ces lacunes;
 - 3.5. Identification de projets de recherche et de contrôle potentiels afin de compléter et renforcer les efforts actuels.
4. Préparation de la seconde réunion du groupe d'experts:
 - 4.1. Ordre du jour provisoire;
 - 4.2. Date et lieu ;
 - 4.3. Organisation du travail intersessions.
5. Autres questions
6. Adoption du Rapport
7. Clôture de la réunion.

/...

Annexe II

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE SPECIAL
D'EXPERTS TECHNIQUES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

Helsinki, Finlande, 26-30 novembre 2001

1. Ouverture de la réunion:
 - 1.1. Allocution de bienvenue par un représentant du pays hôte;
 - 1.2. Allocution d'ouverture par un représentant du Secrétaire exécutif;
 - 1.3. Présentations, par le Secrétariat et un membre du Panel Intergouvernemental sur les Changements Climatiques, de l'exposé technique sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques.
2. Questions d'organisation:
 - 2.1. Election du Président et du Rapporteur;
 - 2.2. Adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux.
3. Examen de l'information existante sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques et identification des lacunes.
4. Examen des approches et outils existants, tels que les critères et les indicateurs, pour faciliter l'application d'avis scientifiques en vue de l'intégration des considérations de biodiversité dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques qui pourraient être prises sous la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et son Protocole de Kyoto.
5. Etude du champ du travail intersessions et préparation de la deuxième réunion:
 - 5.1. Examen du champ de travail nécessaire pour prendre en charge les lacunes identifiées sous les points 3 et 4 de l'ordre du jour.
 - 5.2. Examen des modalités pour entreprendre un tel travail pendant la période intersessions et préparation de la seconde réunion du Groupe
6. Autres questions
7. Adoption du rapport et clôture de la réunion
 - 7.1. Examen d'un bref rapport de procédure
 - 7.2. Clôture de la réunion
